INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Municipalité de Sainte-Luce

Sainte-Luce, lundi le 03 mai 2021

Aux membres du conseil municipal de Sainte-Luce :

AVIS DE CONVOCATION

Par la présente, vous êtes convoqués par le soussigné, conformément à l'article 152 du *Code municipal du Québec*, à une séance extraordinaire du conseil qui se tiendra en présentiel, le mercredi 05 mai 2021 à 20 h à la salle Louis-Philippe-Anctil, située au 59, rue Saint-Laurent. Les citoyens pourront participer à cette séance virtuellement via le lien ZOOM qui sera disponible sur le site WEB ou sur la page Facebook de la Municipalité de Sainte-Luce.

L'ordre du jour sera le suivant :

ORDRE DU JOUR

1- Ouverture de la séance;
2- Adoption de l'ordre du jour;
3- Élection du maire par cooptation;
4- Recharge de la plage – Suivi benthique – Mandat à M. Expertise Marine Inc.;
5- Camp de plein air pour adolescents – Demande de COSMOSS MITIS;
6- Schéma de couverture incendie – MRC de la Mitis – Entente – Autorisation de signature;
7- Nettoyage des berges – Projet ECO-Mitis «*La grande corvée*»;
8- Période de questions;
9- Fermeture de la séance.

Stéphane Forest
Directeur général et secrétaire-trésorier

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Province de Québec
MRC de La Mitis
Municipalité de Sainte-Luce

Séance extraordinaire des membres du conseil tenue à la salle Louis-Philippe-Anctil, au 59, rue Saint-Laurent à Sainte-Luce, le lundi 05 mai 2021 à 20h03, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence de la maire suppléante, madame Micheline Barriault, les conseillers monsieur Gaston Rioux, monsieur Roch Vézina, madame Stéphanie Gaudreault, madame Karine Ayotte et monsieur Rémi-Jocelyn Côté.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Stéphane Forest, et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, madame Nancy Bérubé, sont également présents. Les citoyens sont présents virtuellement.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de la maire suppléante;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Élection du maire par cooptation;
4. Recharge de la plage - Suivi benthique - Mandat à la firme M. EXPERTISE MARINE INC.;
5. Camp de plein air pour adolescents - Demande de COSMOSS MITIS;
6. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie - MRC de la Mitis - Entente - Autorisation de signature;
7. Nettoyage des berges - Projet ECO-Mitis «La grande corvée»;
8. Période de questions;
9. Fermeture de la séance.

1. Ouverture de la séance et mot de la maire suppléante

La maire suppléante procède à l'ouverture de la séance.

2021-05-127

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault, appuyé par monsieur Rémi-Jocelyn Côté et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

3. Élection du maire par cooptation

Le président d'élection, monsieur Stéphane Forest, directeur général et secrétaire-trésorier, nomme les candidats au poste de maire. Il permet aux deux (2) candidats de s'adresser aux élus durant un court instant et procède au vote secret pour l'élection du maire par cooptation en vertu de l'article 336 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.*

Le vote secret se tient puis le président d'élection procède au dépouillement des votes avec l'aide de la secrétaire d'élection, madame Nancy Bérubé, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

Le président d'élection annonce les résultats.

Le président d'élection annonce le nom du gagnant.

Le président d'élection procède à l'assermentation de la personne élue, soit monsieur Roch Vézina.

Le maire élu, monsieur Roch Vézina, préside la présente séance extraordinaire à partir de maintenant.

2021-05-128

4. Recharge de la plage - Suivi benthique - Mandat à la firme M. EXPERTISE MARINE INC.

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Stéphane Forest, directeur général et secrétaire-trésorier, daté du 03 mai 2021;

CONSIDÉRANT l'autorisation reçue par la Municipalité de Sainte-Luce pour la recharge de la plage en 2014 par Pêches et Océans Canada;

CONSIDÉRANT QU'en 2016, la firme PESCA a réalisé l'étude requise par Pêches et Océans Canada ;

CONSIDÉRANT QU'en 2018, M. EXPERTISE MARINE INC. a réalisé pour la municipalité, la deuxième étude de la faune benthique exigée;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport fut jugé satisfaisant par une correspondance de Andra Florea, biologiste, le 06 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'en 2020, aucun mandat ne fut confié par la Municipalité de Sainte-Luce pour respecter les exigences de l'autorisation;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer notre suivi, il faut confier un troisième mandat à la sixième année de recharge de plage de 2014;

Il est proposé par madame Karine Ayotte, appuyé par monsieur Gaston Rioux et unanimement résolu d'octroyer à M. EXPERTISE MARINE INC. à l'attention de madame Lyne Morissette, un mandat pour la réalisation d'une étude de la faune benthique de la plage de l'Anse-aux-Coques pour un mandat de 5 835 $ taxes incluses, le tout suivant sa proposition datée du 27 avril 2021.

Ce montant est imputé à même le poste budgétaire numéro 02 70140 640.

2021-05-129

5. Camp de plein air pour adolescents - Demande de COSMOSS MITIS

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Stéphane Forest, directeur général et secrétaire-trésorier, daté du 04 mai 2021;

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

CONSIDÉRANT la demande COSMOSS MITIS du 25 avril 2021, proposant à la Municipalité de Sainte-Luce, d'être porteuse du projet « Camp plein air» pour les adolescents afin que des activités soient offertes sur le territoire de la Mitis aux 12-17 ans;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de la plate-forme transactionnelle QIDIGO est requise afin de gérer les inscriptions à ce camp;

CONSIQUÉRANT QUE suite à des vérifications, les frais de la plate-forme QUIDIGO sont de 2,2 % du montant de la transaction + 0,30 $ par transaction. Une transaction équivaut à une inscription;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Luce a offert à COSMOSS MITIS de s'occuper uniquement des inscriptions sur la plate-forme QIDIGO avec un suivi auprès des parents, par l'entremise de notre coordonnatrice des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE les frais transactionnels seront payés par la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'environ 224 jeunes de la Mitis sont susceptibles de participer au «camp plein air»;

CONSIDÉRANT QUE le projet est évalué à 20 781 $, qu'une subvention de 6 000$ a été demandée et que nos frais s'élèveront à quelques centaines de dollars;

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault, appuyé par madame Karine Ayotte et unanimement résolu de :

- D'autoriser la signature de l'entente entre COSMOSS MITIS, la Municipalité de Sainte-Luce et la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski. Le maire, monsieur Roch Vézina et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Stéphane Forest, sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente à cet effet.

  Si d'autres documents doivent être signés dans le cadre de cette entente, ils sont également autorisés à les signer.

- D'autoriser les parents de la clientèle visée, à savoir les 12-17 ans de la Mitis, à s'inscrire aux activités du «Camp plein air» à partir de la plate-forme QIDIGO de la municipalité.

Il est entendu à la présente résolution que la municipalité payera les frais transactionnels d'utilisation de la plate-forme.

Ce montant est imputé à même le poste budgétaire numéro 02 99000 496.

2021-05-130

6. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie - MRC de la Mitis - Entente - Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Stéphane Forest, directeur général et secrétaire-trésorier, daté du 03 mai 2021;

CONSIDÉRANT l'autorisation par la MRC de la Mitis, datée du 10 mars 2021, de l'offre de service de la Municipalité de Sainte-Luce de réaliser le mandat de rédaction du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour dépôt au Ministère de la Santé publique;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'entente entre la Municipalité de Sainte-Luce et la MRC de la Mitis, laquelle satisfait la direction générale de la MRC de la Mitis qui l'a déjà mise à l'ordre du jour de son prochain atelier de travail du 05 mai 2021;

CONSIDÉRANT les obligations réciproques des parties et des clauses usuelles comme le fait que la Municipalité de Sainte-Luce ne garantit pas la conformité du document auprès des instances gouvernementales;

Il est proposé par monsieur Rémi-Jocelyn Côté, appuyé par madame Micheline Barriault et unanimement résolu d'entériner l'entente soumise et d'autoriser sa signature.

Le maire, monsieur Roch Vézina, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Stéphane Forest, sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente à cet effet.

Si d'autres documents doivent être signés dans le cadre de cette entente, ils sont également autorisés à les signer.

2021-05-131

7. Nettoyage des berges - Projet ECO-Mitis «La grande corvée»

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Stéphane Forest, directeur général et secrétaire-trésorier, daté du 03 mai 2021;

CONSIDÉRANT l'invitation d'ECO-Mitis pour participer au grand mouvement de la grande corvée de nettoyage des berges qui s'organise à travers la MRC de La Mitis, le 5 juin 2021;

CONSIDÉRANT QU'à travers la Mitis, plus de 375 lb de déchets ont été ramassées par une cinquantaine de bénévoles engagés lors du dernier nettoyage;

CONSIDÉRANT QUE cette action s'inscrit dans le cadre de la journée mondiale des océans du 8 juin;

CONSIDÉRANT QUE Mission 1000 tonnes sera également impliqué dans l'organisation de cette demie journée;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes partenaires des initiatives de ce groupe depuis 2018.

Il est proposé par monsieur Gaston Rioux, appuyé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu d'organiser localement une grande corvée avec des bénévoles et les membres du comité consultatif en environnement, pour la journée du 5 juin 2021.

Un employé des travaux publics sera présent afin de ramasser les sacs dans notre camion-benne, car les déchets doivent être pesés et notre agente de développement, madame Claudia Poirier, encadrera les bénévoles lors de cet évènement tout en respectant les règles sanitaires en vigueur.

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

La Municipalité de Sainte-Luce fournira certains équipements aux bénévoles, soit : gants, sceaux, sacs à ordure, accès à une trousse de premiers soins.

8. Période de questions

Début de la période de questions, il est 20h37.

Un citoyen, Michel Desrosiers, pose quelques questions. Le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier répondent.

Fin de la période de questions, il est 20h57.

2021-05-132 **9. Levée de la séance**

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault, appuyé par monsieur Rémi-Jocelyn Côté et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée, il est 20h58.

Je, Roch Vézina, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Roch Vézina
Maire

Roch Vézina
Maire

Stéphane Forest
Directeur général et secrétaire-trésorier